

CERTIFICAT D'APPROBATION CE DE TYPE

CERTIFICATE OF EC TYPE APPROVAL

N° LNE - 14315 rév. 6 du 21 mars 2016

Renouvelle le certificat 14315-5

- Délivré par**
Issued by : Laboratoire national de métrologie et d'essais
- En application**
In accordance with : Décret n° 91-330 du 27 mars 1991 modifié, et arrêté du 22 juin 1992 modifié, transposant en droit français la directive 90/384/CEE du 20 juin 1990 modifiée par la directive 93/68/CEE du 22 juillet 1993*
*Decree nr 91-330 dated 27 march 1991 modified and order dated 22 june 1992 modified, transposing into french law the council directive 90/384/EEC of 20 june 1990 modified by the council directive 93/68/EEC of 22 july 1993**
- Délivré à**
Issued to : CTVM - ZI Sud 6 rue Gaspard Monge
FRANCE 13200 ARLES
- Fabricant**
Manufacturer : CTVM 6, rue Gaspard Monge FRA 13200 ARLES
- Concernant**
In respect of : Un instrument de pesage à fonctionnement non automatique, type NA-xxxx, non destiné à la vente directe au public.
A non automatic weighing instrument, type NA-xxxx, not intended for direct sales to the public.
- Caractéristiques**
Characteristics : Classe III et IIII.
Les autres caractéristiques sont décrites en annexe.
*Accuracy class III and IIII.
The other characteristics are provided in the annex.*
- Valable jusqu'au**
Valid until : 20 mars 2026
March 20th, 2026

*Les deux directives pré-citées sont abrogées et remplacées par la directive 2009/23/CE.

Les principales caractéristiques et conditions d'approbation figurent dans l'annexe ci-jointe qui fait partie intégrante du certificat d'approbation et comprend 11 page(s). Tous les plans, schémas et notices sont déposés au Laboratoire national de métrologie et d'essais sous la référence de dossier DCF/22/P153215 -1.

*Both directives are repealed and superseded by the directive 2009/23/EC.

The principal characteristics, approval conditions are set out in the appendix hereto, which forms part of the approval documents and consists of 11 page(s). All the plans, schematic diagrams and documentations are recorded by Laboratoire national de métrologie et d'essais under reference file DCF/22/P153215 -1.

Etabli le 17 mars 2016

Issued on March 17th, 2016

Pôle Directeur Général
On behalf of the General Director


Thomas LOMMATZSCH

Responsable du Pôle Certification
Measuring Instruments Division Manager

Laboratoire national de métrologie et d'essais

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 743 B • TVA : FR 92 313 320 244
Barclays Paris Centrale IBAN : FR76 3058 8600 0149 7267 4010 170 BIC : BARCFRPP

Annexe au certificat d'approbation CE de type n° LNE-14315 rév. 6

Historique des révisions

La dernière révision synthétise toutes les précédentes révisions.

N° DE REVISION	DATE	MODIFICATION PAR RAPPORT A LA REVISION PRECEDENTE
0	19/01/2009	Fusion des certificats CTVIM FNO et CTVIM SUD
1	18/01/2010	Ajout de nouveaux modules indicateurs
2	27/01/2011	Ajouts de nouveaux modules indicateurs et capteurs numériques, ainsi que les récepteurs de charge pèse-palette, transpalette et hayon.
3	29/03/2011	Ajouts de nouveaux modules indicateurs
4	22/02/2013	Ajouts de nouveaux modules indicateurs (PR18 / PR19 / SN01 / SM01) et capteurs numériques (type X970C)
5	23/03/2015	Ajout de nouveaux modules indicateurs (DA05 / EP08 / EP09 / GR01 / GR02 / SC08 / UT01 / UT02 / UT03) et capteurs numériques (types RCD et 740D). Modification des caractéristiques métrologiques. Réorganisation des tableaux : le tableau A1 concerne les indicateurs, le tableau A2 les associations de modules pour la définition d'un indicateur. La version pèse palette (C.3) est intégrée au paragraphe C.1. Modification du paragraphe 6 (scellement). Ajout d'une précision dans le paragraphe 8 (inscriptions réglementaires).
6	21/03/2016	Renouvellement du certificat sans modification des caractéristiques métrologiques. Ajout des modules indicateurs LA01 à LA04. Ajout du certificat DK0199.62 pour le module VI02. Ajout du certificat TC6524 pour les capteurs HBM type BLC, TLC, HLC, THC dans le tableau 1.

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique type **NA-xxxx** (où xxxx représente l'identifiant de l'indicateur utilisé) sont des instruments électroniques, à équilibre automatique, à indication numérique, avec ou sans leviers, destinés aux usages réglementés prévus à l'article 1^{er} du Décret n° 91-330 du 27 mars 1991 modifié, qui a transposé dans le droit français la Directive 90/384/CEE du 20 juin 1990 modifiée, codifiée par la Directive 2009/23/CE.

Les instruments de portée maximale inférieure ou égale à 100 kg ne sont pas destinés à la vente directe au public.

Toutes les propriétés de ces instruments, qu'elles soient décrites ou non, ne doivent pas être contraires à la Norme Européenne EN 45501 et aux guides WELMEC 2 et 2.4 qui sont pris comme référentiel.

1. Description fonctionnelle

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique **NA- xxxx** sont constitués de trois modules.

A – Un dispositif indicateur pouvant être d'un type décrit ci-après.

A.1 - Soit un **dispositif indicateur pour cellule de pesée à sortie analogique ou numérique compatible**, choisi parmi ceux indiqués dans le tableau suivant :

N°	FABRICANT	TYPE	N° DU CERTIFICAT
AD01	ADN PESAGE	MS100	LNE n° 7014
AD02	ADN PESAGE	MS300	LNE n° 05-03
AD03	ADN PESAGE	Bb	SDM n° 19402

**Annexe au certificat d'approbation CE de type
n° LNE-14315 rév. 6**

N°	FABRICANT	TYPE	N° DU CERTIFICAT
AD04	ADN PESAGE	Pix	LNE n° 00-03
AT01	ATP	PISYS 3000	NMi n° TC6775
AV01	AVERY WEIGH TRONIX	E1005, E1010	NWML n° GB-1179
AV02	AVERY WEIGH TRONIX	E1065, E1070	NWML n° GB-1176
AV03	AVERY WEIGH TRONIX	E1105, E1110	NWML n° GB-1162
AV04	AVERY WEIGH TRONIX	E1205, E1210	NWML n° GB-1170
AV05	AVERY WEIGH TRONIX	HL122, L122 et S122	NMi n° TC6058
AV06	AVERY WEIGH TRONIX	L226, L225, L216, L215, L116 et L115	NWML n° GB-1007
AV07	AVERY WEIGH TRONIX	L126	DELTA n° DK0199-R76-03.02
AV10	AVERY WEIGH TRONIX	1310	NWML n° GB-1153
AV11	AVERY WEIGH TRONIX	L117, L217 et L227	DELTA n° DK0199.8IN
AV12	AVERY WEIGH TRONIX	L130	NWML n° GB-1093
BI01	BILANCIAI	D400, D410, D450, D800, ECO-800, SELF-800 (AVEC CELLULE DE PESEE ANALOGIQUE)	UCM n° 00/008-B
BI02	BILANCIAI	EV22, EV7, CPE22	UCM n° I97-C005
BI03	BILANCIAI	D430, EV7-S	UCM n° 03/012-B
BI04	BILANCIAI	D400, D410, D450, D800, ECO-800, SELF-800 (AVEC CELLULE DE PESEE NUMERIQUE)	UCM n° 00/008-B
BI05	BILANCIAI	D70	UCM n° 04/011-B
BI08	BILANCIAI	D1020, D1021, D1050, D1051, D2050 (AVEC CELLULE DE PESEE ANALOGIQUE)	UCM n° 09/001-B
BI09	BILANCIAI	D1020, D1021, D1050, D1051, D2050 (AVEC CELLULE DE PESEE NUMERIQUE)	UCM n° 09/001-B
BI10	BILANCIAI	D520	UCM n° 09/005-B
DA01	DINI ARGEO	DGT	UCM n° 05/010-B
DA02	DINI ARGEO	3590	UCM n° 03/005-B
DA03	DINI ARGEO	DFW	UCM n° 03/002-B
DA04	DINI ARGEO	TRI	UCM n° 03/010-B
DA05	DINI ARGEO	3590E, CPWE, DFW, DGT (AVEC CELLULE DE PESEE ANALOGIQUE)	NMO n° GB-1461
DA06	DINI ARGEO	3590E, CPWE, DFW, DGT (AVEC CELLULE DE PESEE NUMERIQUE)	NMO n° GB-1461
EP01	GRUPO EPELSA	BI	NMi n° TC2221
EP02	GRUPO EPELSA	BC	NMi n° TC2219
EP03	GRUPO EPELSA	CYBER	NMi n° TC5017
EP04	GRUPO EPELSA	DEXAL	NMi n° TC5188
EP05	GRUPO EPELSA	ML-100 / ML-200	NMi n° TC6963
EP06	GRUPO EPELSA	ENERGY	NMi n° TC7677
EP07	GRUPO EPELSA	AIRPORT	NMi n° TC6611
EP08	GRUPO EPELSA	ORION PLUS / CYBER PLUS	NMi n° TC8383
EP09	GRUPO EPELSA	V-36, V-56	NMi n° TC8442
GR01	GRAM PRECISION SL	K2 / K2E / K2N / K2EN / K2P	DELTA n° DK0199.358 ¹

¹ A la date d'établissement du présent certificat, le certificat n° DK0199.358 est valide jusqu'au 07/06/2022.
720 CIM 0701-50 rev 4 du 25/11/2010

**Annexe au certificat d'approbation CE de type
n° LNE-14315 rév. 6**

N°	FABRICANT	TYPE	N° DU CERTIFICAT
GR02	GRAM PRECISION SL	K4i	DELTA n° DK0199.370 ²
HB01	HBM	WE2110	NMi n° TC5353
HB02	HBM	WE2108	NMi n° TC5747
HB03	HBM	WE2107	NMi n° TC7339
LA01	LAUMAS ELETTRONICA	W100 / W200 / W200IP../WDOS / WDESK / WDESKLIGHT/ WINOX / WTAB	DELTA n° DK0199.274 ³
LA02	LAUMAS ELETTRONICA	TLB...	DELTA n° DK0199.275 ⁴
LA03	LAUMAS ELETTRONICA	CLM8...	DELTA n° DK0199.518 ⁵
LA04	LAUMAS ELETTRONICA	TLM8...	DELTA n° DK0199.517 ⁶
MK01	ARPEGE MASTER K	IDe (AVEC CELLULE DE PESEE ANALOGIQUE)	LNE n° 01-05 ou 15649
MK02	ARPEGE MASTER K	MAGIC (AVEC CELLULE DE PESEE ANALOGIQUE)	LNE n° 02-10 ou 14544
MK04	ARPEGE MASTER K	IDe (AVEC CELLULE DE PESEE NUMERIQUE)	LNE n° 01-05 ou 15649
MK05	ARPEGE MASTER K	MAGIC (AVEC CELLULE DE PESEE NUMERIQUE)	LNE n° 02-10 ou 14544
MK06	ARPEGE MASTER K	IDLC / WWT	LNE n° 7998
MK07	ARPEGE MASTER K	LOGIC / HARMONY	LNE n° 11592
MK08	ARPEGE MASTER K	IDS	SDM n° I9404
MK09	ARPEGE MASTER K	IDX	LNE n° 00-02
OH01	OHAUS CORPORATION	DA, DP, DC	NMi n° TC5130
OH02	OHAUS CORPORATION	CW-11	NMi n° TC5979
OH03	OHAUS CORPORATION	CD-11	NMi n° TC6063
OH04	OHAUS CORPORATION	CKW-55	NMi n° TC6569
OH05	OHAUS CORPORATION	T31xx	NMi n° TC7085
OH06	OHAUS CORPORATION	T51xx	NMi n° TC7132
OH07	OHAUS CORPORATION	T7...P / T7...XW	NMi n° TC7568
OH08	OHAUS CORPORATION	T32XW..	NMi n° TC7630
OH09	OHAUS CORPORATION	T32M... / T22M... / T32PE... / T32XWE...	NMi n° TC7631
PR13	PRECIA	X942-B	SDM n° I9501
PR14	PRECIA	X952-B	SDM n° I9602
PR15	PRECIA	X241-B	LNE n° 06-10 et 12663
PR18	PRECIA	X112-B (AVEC CELLULE DE PESEE ANALOGIQUE)	LNE n° 23273
PR19	PRECIA	X112-B (AVEC CELLULE DE PESEE NUMERIQUE)	LNE n° 23273
SA01	SARTORIUS	PR1713..., PR5610 (X5), PR5710 (X6)	PTB n° D09-02.33
SA03	SARTORIUS	QCT01...	PTB n° D09-99.06
SA04	SARTORIUS	TN, TN-X	PTB n° D09-03.13
SA05	SARTORIUS	FCT01-X	PTB n° D09-03.29

² A la date d'établissement du présent certificat, le certificat n° DK0199.370 est valide jusqu'au 11/12/2022.

³ A la date d'établissement du présent certificat, le certificat n° DK0199.274 est valide jusqu'au 08/03/2021.

⁴ A la date d'établissement du présent certificat, le certificat n° DK0199.275 est valide jusqu'au 08/03/2021.

⁵ A la date d'établissement du présent certificat, le certificat n° DK0199.518 est valide jusqu'au 28/05/2025.

⁶ A la date d'établissement du présent certificat, le certificat n° DK0199.517 est valide jusqu'au 28/05/2025.

**Annexe au certificat d'approbation CE de type
n° LNE-14315 rév. 6**

N°	FABRICANT	TYPE	N° DU CERTIFICAT
SA06	SARTORIUS	PR1612/02	PTB n° D09-96.01
SA07	SARTORIUS	PR5510/xx	PTB n° D09-04.07
SA08	SARTORIUS	TN-PRO	PTB n° D09-06.13
SA09	SARTORIUS	TM	PTB n° D09-07.21
SC01	SCAIME	IPB (AVEC CELLULE DE PESEE ANALOGIQUE)	UCM n° 03/011-B
SC02	SCAIME	IPC (AVEC CELLULE DE PESEE ANALOGIQUE)	UCM n° 03/007-B
SC03	SCAIME	IPE50	UCM n° 06/004-B
SC04	SCAIME	IPB (AVEC CELLULE DE PESEE NUMERIQUE)	UCM n° 03/011-B
SC05	SCAIME	IPC (AVEC CELLULE DE PESEE NUMERIQUE)	UCM n° 03/007-B
SC06	SCAIME	IPE90, IPE100	UCM n° 09/007-B
SC08	SCAIME	IPE100, IPC et IPE50	NMO n° GB-1474
SN01	SENEL	V	CEM n° 080825002
SE01	SENSOCAR	SC	CEM n° CY-01/0025-5.2
SM01	SIEMENS A.G.	SIWAREX FT...	PTB n° D09-05.05
SI01	SIPI	SE311	UCM n° 00/001-B
SI02	SIPI	SE307	UCM n° 99/007-B
SI03	SIPI	SE308/309	UCM n° 07/001-B
SI04	SIPI	SE500/511	UCM n° 06/001-B
SK01	SCHENCK	DISOMAT B plus	PTB n° D09-00.35
SK02	SCHENCK	DISOMAT F	PTB n° D09-00.22
SK03	SCHENCK	DISOMAT Opus	PTB n° D06-09-013 ⁷
SK04	SCHENCK	DISOMAT Tersus	PTB n° D07-09-012 ⁸
SK05	SCHENCK	Disobox	PTB n° D09-03.41
SO01	SOEHNLE Professional	S20-27xx	PTB n° 1.13.94.174
SO02	SOEHNLE Professional	S30-278x	PTB n° D09-01.14
SO03	SOEHNLE Professional	2790	PTB n° D09-03.24
SO04	SOEHNLE Professional	WDS30-277x	PTB n° D09-00.16
SO05	SOEHNLE Professional	30xx	PTB n° D09-04.17
SO06	SOEHNLE Professional	301x	PTB n° D09-07.48
TE01	TELEMECANIQUE	ISP Plus	LNE n° 01-08
UT01	TECNICAS DE ELECTRONICA Y AUTOMATISMOS SA	MATRIX II (AVEC CELLULE DE PESEE ANALOGIQUE)	SIE n° E-09.02.C09
UT02	TECNICAS DE ELECTRONICA Y AUTOMATISMOS SA	SMART	DGEMSI n° E-03.02.C04
UT03	TECNICAS DE ELECTRONICA Y AUTOMATISMOS SA	MATRIX II (AVEC CELLULE DE PESEE NUMERIQUE)	SIE n° E-09.02.C09
VI01	VISHAY	VT100	NMi n° TC6736

⁷ A la date d'établissement du présent certificat, le certificat n° D06-09-013 est valide jusqu'au 05/06/2016.

⁸ A la date d'établissement du présent certificat, le certificat n° D07-09-012 est valide jusqu'au 18/07/2017.

Annexe au certificat d'approbation CE de type n° LNE-14315 rév. 6

N°	FABRICANT	TYPE	N° DU CERTIFICAT
VI02	VISHAY	VT150, VT200, VT220, VT300, VT400, VT500, VTDJB, VTDWI	DELTA n° DK0199-R76-05.02 ou DK0199.62 ⁹
VI03	VISHAY	TAD3	SP n° 0402-MV/m025

Les caractéristiques et les différentes fonctions du dispositif indicateur utilisé sont décrites dans le certificat correspondant.

A.2 - Soit d'un **dispositif indicateur constitué de l'association de modules pour cellule de pesée à sortie analogique ou numérique compatible**, choisis dans le tableau suivant ou éventuellement le tableau A1 :

N°	FABRICANT	TYPE	N° DU CERTIFICAT
BI06	BILANCIAI	DILINK	UCM n° 07/002-G
MK03	ARPEGE MASTER K	IDLC / WWT	LNE n° 7998
PR01	PRECIA	Module unité de traitement X242 associé au dispositif terminal I 100	LNE n° 05-02 LNE n° 01-09
PR02	PRECIA	Module unité de traitement X242 associé au dispositif terminal X201-B	LNE n° 05-02 LNE n° 01-03
PR03	PRECIA	Module unité de traitement X242 associé au dispositif terminal X222-B	LNE n° 05-02 LNE n° 03-03
PR04	PRECIA	Module unité de traitement X242 associé au dispositif terminal X223-B	LNE n° 05-02 LNE n° 02-09
PR05	PRECIA	Module unité de traitement X224 associé au dispositif terminal I 100	LNE n° 04-02 LNE n° 01-09
PR06	PRECIA	Module unité de traitement X224 associé au dispositif terminal X201-B	LNE n° 04-02 LNE n° 01-03
PR07	PRECIA	Module unité de traitement X224 associé au dispositif terminal X222-B	LNE n° 04-02 LNE n° 03-03
PR08	PRECIA	Module unité de traitement X224 associé au dispositif terminal X223-B	LNE n° 04-02 LNE n° 02-09
PR09	PRECIA	Module unité de traitement X243 associé au dispositif terminal I 100	LNE n° 05-01 LNE n° 01-09
PR10	PRECIA	Module unité de traitement X243 associé au dispositif terminal X201-B	LNE n° 05-01 LNE n° 01-03
PR11	PRECIA	Module unité de traitement X243 associé au dispositif terminal X222-B	LNE n° 05-01 LNE n° 03-03
PR12	PRECIA	Module unité de traitement X243 associé au dispositif terminal X223-B	LNE n° 05-01 LNE n° 02-09
PR16	PRECIA	Module unité de traitement X241-TR associé au terminal X241-TG	LNE n° 06-04 ou n° 12661 LNE n° 06-05 ou n° 12662
PR17	PRECIA	X241PMNET	LNE n° 18043
SA02	SARTORIUS	Dispositif type isi10..., isi20..., isi30..., associé au dispositif unité type YCO01IS-0CE.	PTB n° D09-95.09 PTB n° D09-95.30
SC07	SCAIME	eNod3	LNE n° 17362

Lorsqu'une association à un module donné n'est pas explicitement prévue, ce module doit être associé à des modules compatibles afin de permettre la réalisation d'un indicateur.

Les caractéristiques et les différentes fonctions d'un logiciel, d'un dispositif terminal ou d'un module unité de traitement de données (analogiques ou numériques) sont décrites dans son certificat.

⁹ A la date d'établissement du présent certificat, le certificat n° DK0199.62 est valide jusqu'au 02/07/2024.
720 CIM 0701-50 rev 4 du 25/11/2010

Annexe au certificat d'approbation CE de type n° LNE-14315 rév. 6

B - Un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par une ou plusieurs cellules de pesée identique(s), à sortie analogique ou numérique (voir plus de détails ci-après, pour l'association aux dispositifs récepteurs de charge et les conditions).

C - Un dispositif récepteur de charge pouvant être d'un type décrit ci-après.

C.1 - Soit un dispositif récepteur de charge avec ou sans levier, équipé de cellule(s) de pesée à **sortie analogique**, considéré comme **classique et non critique** et dont la transmission de la charge est réalisée selon l'un des montages de cellule de pesée, figurant dans le guide WELMEC 2.4 d'août 2001.

Dans ce cas, toute(s) cellule(s) de pesée peut (peuvent) être utilisée(s) sous couvert de ce certificat d'approbation CE de type pour les dispositifs récepteurs de charge considérés comme classiques et non critiques (cf. guide WELMEC 2.4 d'août 2001), sous réserve que les conditions suivantes soient satisfaites :

1. Il existe, pour cette cellule de pesée, un certificat OIML de conformité (R60) ou un certificat d'essai (EN 45501) délivré par un organisme notifié responsable pour l'examen CE de type en application de la directive 2009/23/CE.
2. Le certificat contient les types de cellules de pesée et les données sur les cellules de pesée nécessaires pour remplir la déclaration de compatibilité des modules du fabricant (WELMEC 2 – 2015 § 10), ainsi que toute exigence particulière de montage. Une cellule de pesée marquée NH est autorisée seulement si les essais d'humidité selon EN 45501 ont été réalisés sur cette cellule de pesée.
3. La compatibilité des cellules de pesée et de l'indicateur est établie par le fabricant, au moyen de la fiche de compatibilité des modules figurant dans le document WELMEC 2 cité ci-dessus, lors de la vérification CE ou de la déclaration CE de conformité au type.
4. Le dispositif transmetteur de charge doit être conforme à l'un des exemples présentés dans le guide WELMEC concernant les cellules de pesée.

C.2 - Soit un dispositif récepteur de charge de conception **classique et non critique** équipé de cellules de pesée à **sortie numérique** choisies parmi celles indiquées dans le tableau suivant et associées à un dispositif indicateur compatible :

FABRICANT	TYPE	N° DU CERTIFICAT
ARPEGE MASTER K	CPFN-A	NMi n° TC6981
ARPEGE MASTER K	CPFN	PTB n° D09-01-20
BILANCAI	CPD	UCM n° 00/002-F
DINI ARGEO	RCD	NMi n° TC7547
PRECIA MOLEN	X970-C	SDM n° 00-09 LNE n° 17369
SCAIME	CB50X-DL	NMi n° TC7078
TECNICAS DE ELECTRONICA Y AUTOMATISMOS	740D	DGEMSI n° E-04.02.C06

Les caractéristiques et les différentes fonctions des cellules de pesée à sortie numérique sont décrites dans leur certificat.

C.3 - Soit un dispositif récepteur de charge constitué par deux fourches constituant une version **NA-xxxx dite « transpalette »** (chariot de manutention), de dimensions maximales 2500 mm x 2500 mm (schéma page 10) et équipé d'un dispositif équilibreur et transducteur de charge composé de quatre capteurs identiques à jauges de contrainte choisis parmi ceux cités dans le tableau 1 présenté ci-après.

Ce dispositif devra obligatoirement être associé à un dispositif indicateur ARPEGE MASTER K cité dans le tableau A.1.

Annexe au certificat d'approbation CE de type n° LNE-14315 rév. 6

C.4 - Soit un dispositif récepteur de charge constitué d'un cadre en tôle mécano-soudée constituant une version **NA-xxxx dite « hayon »** de dimensions maximales 2500 mm x 2500 mm, intégré dans le hayon élévateur d'un véhicule (schéma page 11) et équipé d'un dispositif équilibreur et transducteur de charge composé de quatre capteurs identiques à jauges de contrainte choisis parmi ceux cités dans le tableau 1 présenté ci-après.

Le hayon peut être levé et rabattu sur l'arrière du véhicule par un système de vérins.



Ce dispositif devra obligatoirement être associé à un dispositif indicateur ARPEGE MASTER K cité dans le tableau A.1.

Tableau 1
Liste des capteurs à jauges de contrainte pour les versions « transpalette » et « hayon »
(associés obligatoirement à un dispositif indicateur Arpège Master K)

FABRICANT	TYPE	N° DU CERTIFICAT
BALANCAS MARQUES	MLC	DGSIGC n° E-01.02.C06
FLINTEC	SLB ...	PTB n° D09-97.01
HBM	BLC, TLC, HLC, THC	NMi n° TC2163 ou TC6524
REVERE	ALC	NMi n° TC5100
SCAIME	SB30X	SDM n° C9404
SCAIME	SK30X... / SK30A ...	NMi n° TC6480
TEDEA HUNTLEIGH	3510	NMi n° TC2272
TEDEA HUNTLEIGH	3410 et 3411	NMi n° TC2353
ZEMIC	H8C	PTB n° D09-09.19

Les caractéristiques et les différentes fonctions du capteur utilisé sont décrites dans le certificat correspondant.

2. Données techniques - Caractéristiques métrologiques

Classe de précision :  ou 

IPFNA avec récepteur de charge classique et non critique :

Portée maximale (Max) : Compatible avec les modules utilisés
 Nombre maximal (n ou n_i) d'échelons : n ou n_i ≤ nombre d'échelons de vérification mentionnés dans les certificats des modules associés

Les caractéristiques doivent être telles que tous les critères de compatibilité des modules prévus dans le guide Welmec 2 sont respectées.

IPFNA avec récepteur de charge critique, version « transpalette » :

Portée maximale (Max) : Max ≤ 3000 kg
 Nombre maximal (n) d'échelons : n ≤ 3000
 Echelon (e) : e ≥ 100 g

IPFNA avec récepteur de charge critique, version « hayon » :

Portée maximale (Max) : Max ≤ 3000 kg
 Nombre maximal (n) d'échelons : n ≤ 1000
 Echelon (e) : e ≥ 1000 g

Annexe au certificat d'approbation CE de type n° LNE-14315 rév. 6

3. Conditions particulières de construction

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique type **NA-xxxx** dont le récepteur de charge est muni de **leviers**, peuvent être équipés, en option, d'un dispositif indicateur faisant partie d'un dispositif mesureur de charge à romaine. Dans ce cas, le fonctionnement simultané des deux dispositifs indicateurs est rendu impossible.

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique type **NA-xxxx** susceptibles d'être **dénivelés** sont munis d'un dispositif indicateur de niveau (EN 45501 point 3.9.1.1) et d'un dispositif de mise à niveau. Ils peuvent porter, le cas échéant, une mention indiquant que le résultat de la pesée n'est garanti qu'en position horizontale contrôlée à l'aide de l'indicateur de niveau.

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique type **NA-xxxx en versions « transpalette » et « hayon »** sont équipés d'un dispositif de contrôle de l'inclinaison à fonctionnement automatique qui interdit toute opération lorsque l'inclinaison est supérieure à 1,7%. Ce dispositif de contrôle de l'inclinaison reçoit un scellement interdisant l'ouverture et le changement de position dans les trois axes du boîtier.

4. Interfaces

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique type **NA-xxxx** peuvent être connectés à tout dispositif périphérique compatible. Les interfaces sont décrites dans le certificat du module concerné.

5. Conditions particulières d'installation

Le dispositif indicateur de l'instrument de pesage à fonctionnement non automatique type **NA-xxxx**, version dite « **hayon** » ne pourra être disposé dans la cabine de conduite du véhicule que si (cf. schéma page 11) :

- l'indicateur est monté sur un support permettant l'orientation de celui-ci en direction de la porte de la cabine, autorisant la visualisation de l'afficheur de l'indicateur simultanément avec le récepteur de charge,
- ou un répéteur est installé à l'arrière du véhicule en lieu et place des positions possibles pour l'indicateur (intérieur ou extérieur), si la cabine ne permet pas l'installation de ce type de montage.

6. Conditions particulières de vérification

Outre les dispositions prévues ci-dessus pour l'acceptation générale de(s) cellule(s) de pesée à sortie analogique dans les dispositifs récepteurs de charge classiques, les caractéristiques de l'instrument doivent être telles que tous les critères de compatibilité des modules prévus dans le guide WELMEC 2 soient respectés. La preuve doit être établie par le fabricant, au moyen de la fiche de compatibilité des modules figurant dans le document WELMEC 2 cité ci-dessus, lors de la vérification CE ou de la déclaration CE de conformité au type.

Les exigences spécifiques décrites dans le ou les certificat(s) des modules doivent être satisfaites et vérifiées.

Pour les instruments de pesage à fonctionnement non automatique type **NA-xxxx, version dite « hayon »**, un essai particulier de justesse sera réalisé, moteur du véhicule en fonctionnement, aux charges proches des valeurs où l'erreur maximale tolérée change.

Dans le cas d'un instrument de pesage à fonctionnement non automatique type **NA-xxxx, version dite « hayon » ou « transpalette »**, le fonctionnement correct du dispositif de contrôle de l'inclinaison sera vérifié au moment de la vérification CE de chaque instrument.

Annexe au certificat d'approbation CE de type n° LNE-14315 rév. 6

7. Scellement

Afin de protéger les composants qui ne peuvent être ni démontés ni réglés par l'utilisateur, une marque doit être apposée sur les scelllements prévus à cet effet : la description des dispositifs de scellement figure dans le(s) certificat(s) du ou des modules concernés.

L'association entre l'indicateur et la ou les cellules de pesée des instruments doit être sécurisée.

Cette sécurisation peut être réalisée par :

- scellement physique des connecteurs ou d'une partie empêchant l'accès au connecteur, ou
- scellement logiciel des cellules de pesée à sortie numérique (le remplacement d'une cellule entraîne le bris du scellement logiciel), ou
- apposition d'étiquettes sur l'indicateur et sur une partie non amovible du récepteur de charge permettant une référence croisée entre ces modules. Ces étiquettes portent le numéro de série du module associé et sont destructibles par arrachement ou sécurisées par une marque de scellement.

Pour les instruments ne mettant pas en œuvre un scellement logiciel des cellules numériques, l'association entre le récepteur de charge et le(s) cellule(s) doit également être sécurisée, par :

- la mise en œuvre d'un scellement entre le récepteur et le(s) cellule(s), ou
- la présence d'une boîte de raccordement protégée par scellement.

S'il est présent, le dispositif de contrôle d'inclinaison reçoit une marque de scellement.

Les scelllements physiques sont constitués d'une pastille de plomb ou de tout autre matériau adéquat assurant la même fonction ou d'une étiquette autocollante destructible par arrachement.

La marque devant figurer sur les scelllements peut être :

- soit la marque du constructeur stipulée dans un système qualité approuvé par un organisme notifié (Annexe II, point 2.3 de la directive 2009/23/CE et Article 4 du décret n° 91-330 du 27 mars 1991 modifié) ;
- soit une marque légale dans un Etat membre de l'Union Européenne ou dans tout autre Etat signataire de l'accord instituant l'Espace Economique Européen.

8. Inscriptions réglementaires

La plaque d'identification des instruments de pesage à fonctionnement non automatique type **NA-xxxx**, porte au moins les indications suivantes :

- la marque ou le nom du fabricant,
- le nom du type et le numéro de série de l'instrument,
- les caractéristiques métrologiques,
- la classe de précision,
- le numéro du présent certificat d'approbation CE de type.

Cette plaque est constituée soit d'un support permettant l'apposition d'une marque de scellement, soit d'une étiquette autocollante destructible par arrachement.

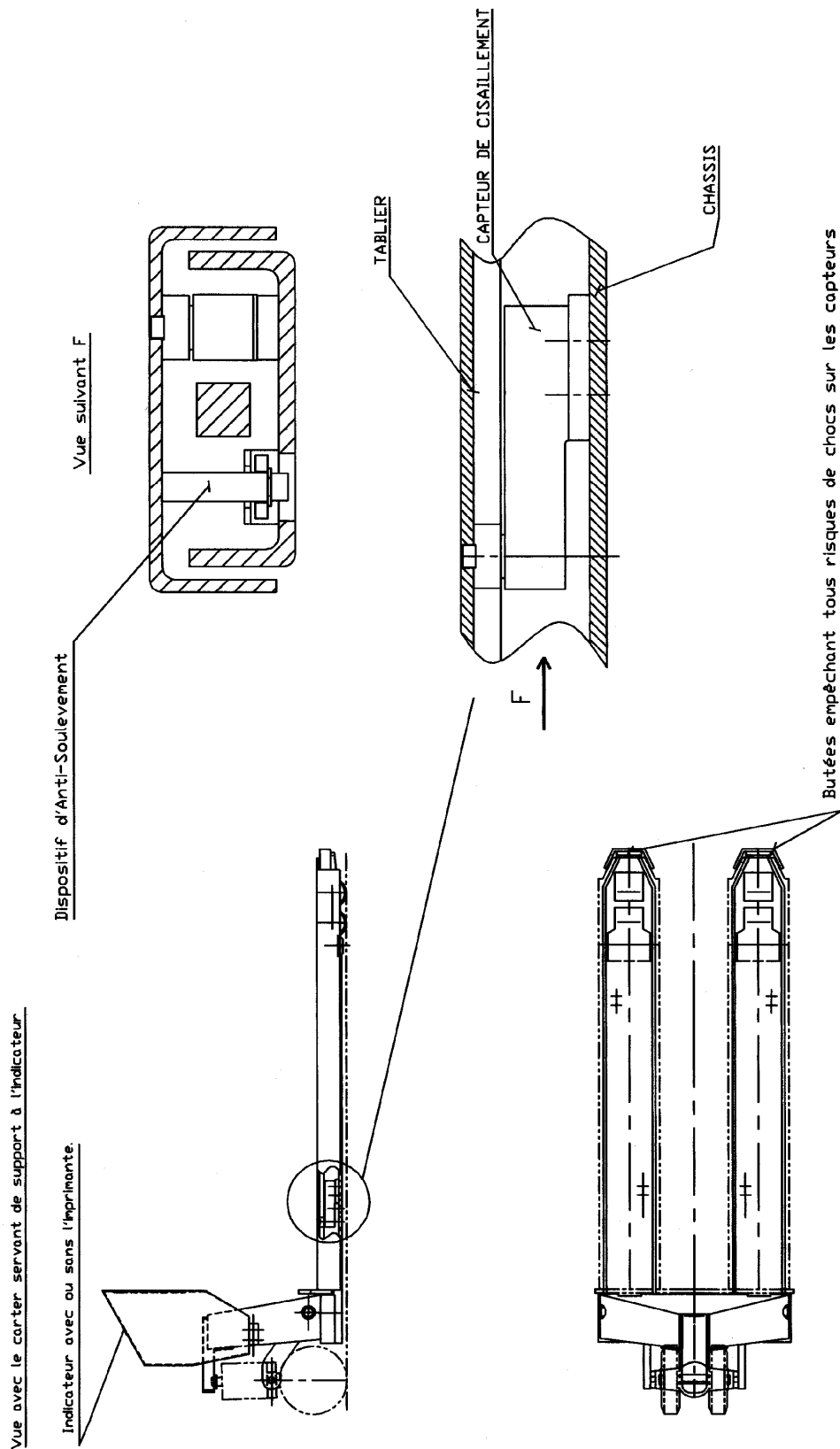
En outre, dans le cas où l'instrument englobe des modules dont le certificat mentionne une étiquette ou un affichage spécifique, ceci doit être respecté.

9. Remarques

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique type NA-xxxx, peuvent être commercialisés sous des appellations commerciales différentes, avec des présentations qui diffèrent exclusivement par la décoration.

Annexe au certificat d'approbation CE de type
n° LNE-14315 rév. 6

NA-xxx « TRANSPALETTE »



Annexe au certificat d'approbation CE de type
n° LNE-14315 rév. 6

NA-xxx « HAYON »

